

ODDO BHF GLOBAL TARGET 2026

Paris, le 29/10/2025

ODDO BHF Asset Management SAS en sa qualité de société de gestion (ci-après la « **la Société de Gestion** ») du Fonds ODDO BHF GLOBAL TARGET 2026 (ci-après « **le Fonds** ») a décidé de procéder aux modifications suivantes :

- **Modification de la répartition des frais :**

En application des nouvelles exigences du régulateur, visant à la suppression définitive des commissions de mouvements à compter du 1^{er} janvier 2026, la Société de Gestion adapte le prospectus du Fonds, afin de se conformer à cette évolution réglementaire - laquelle entraîne un équilibrage des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et autres services associés.

Il est à mentionner que la modulation des frais de gestion financière ainsi que des frais de fonctionnement et autres services associés, demeure inférieure ou égale à la moyenne des taux de commissions de mouvement perçus par la Société de Gestion sur les trois dernières années civiles arrêtées à fin 2021 - soit les années : 2019, 2020 et 2021 - conformément à la méthodologie demandée par le régulateur.

L'évolution dans la répartition des « frais de gestion financière » et « frais de fonctionnement et autres services » est effectuée comme suit :

Avant			Après		
Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux barème	Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Parts CR-EUR et DR-EUR: 1,10 % TTC maximum Parts CI-EUR et DI-EUR: 0,50 % TTC maximum Parts CN-EUR, CN-USD (H), CN-CHF (H) et DN-EUR : 0,60 % TTC maximum Parts DRw-EUR : 1,25 % TTC maximum Parts DIw-EUR : 0,65 % TTC maximum	Frais de gestion financière	Actif net	Parts CR-EUR et DR-EUR: 1,10 % TTC maximum Parts CI-EUR et DI-EUR: 0,50 % TTC maximum Parts CN-EUR, CN-USD (H), CN-CHF (H) et DN-EUR : 0,60 % TTC maximum Parts DRw-EUR : 1,25 % TTC maximum Parts DIw-EUR : 0,65 % TTC maximum
			Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Néant
Acteurs percevant des commissions de mouvement : Société de gestion : 100%	Prélèvement sur chaque transaction	15 euros HT	Suppression des commissions de mouvement		
Commission de surperformance	Actif net		Commission de surperformance	Actif net	

10 % TTC de la surperformance nette annualisée du Fonds au-delà du seuil de déclenchement suivant :

2,30 % s'agissant des parts CR-EUR et DR-EUR , une fois les sous-performances passées, sur les cinq derniers exercices, toutes compensées ;

2,90 % s'agissant des parts CI-EUR et DI-EUR, une fois les sous-performances passées sur les cinq derniers exercices toutes compensées ;

2,80 % s'agissant des parts CN-EUR, CN-USD (H), CN-CHF (H) et DN-EUR, une fois les sous-performances passées, sur les cinq derniers exercices, toutes compensées.

Parts DRw-EUR et DIw-EUR : aucune

10 % TTC de la surperformance nette annualisée du Fonds au-delà du seuil de déclenchement suivant :

2,30 % s'agissant des parts CR-EUR et DR-EUR , une fois les sous-performances passées, sur les cinq derniers exercices, toutes compensées ;

2,90 % s'agissant des parts CI-EUR et DI-EUR, une fois les sous-performances passées sur les cinq derniers exercices toutes compensées ;

2,80 % s'agissant des parts CN-EUR, CN-USD (H), CN-CHF (H) et DN-EUR, une fois les sous-performances passées, sur les cinq derniers exercices, toutes compensées.

Parts DRw-EUR et DIw-EUR : aucune

Ces modifications n'ont pas d'impact sur la stratégie d'investissement ou le profil rendement / risque du Fonds.

Ces modifications entreront en vigueur le 04/11/2025.

Le prospectus du Fonds, daté au 04/11/2025, sera disponible en langue française et anglaise sur le site <http://am.oddo-bhf.com> ainsi que sur simple demande auprès de la Société de Gestion.